

Éhpad : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Coronavirus et accès aux Ehpad – 31 octobre 2024

Le port d'un masque chirurgical n'est plus obligatoire pour rendre visite au résident d'un Éhpad , mais il reste fortement recommandé.

Qu'est-ce qu'un Éhpad ? Il s'agit d'un établissement médicalisé (anciennement maisons de retraite) où sont hébergées des personnes, généralement âgées d'au moins 60 ans, et ayant besoin de soins et d'aide au quotidien. Ces personnes y résident à temps partiel ou complet, de façon temporaire ou permanente. Sous certaines conditions, elles peuvent obtenir des aides pour payer la facture de l'Éhpad. Nous vous expliquons.

Qui peut être hébergé en Ehpad ?

Pour être admis en Ehpad , il faut remplir les conditions suivantes :

Avoir **au moins 60 ans**

Avoir **besoin de soins et d'aide au quotidien** pour faire les actes de la vie courante (par exemple, se lever, prendre les repas).

À noter

Un Éhpad peut avoir une dérogation qui l'autorise à héberger des**personnes de moins de 60 ans**. Cette dérogation est accordée par l'administration du département où se trouve l'Éhpad.

Existe-t-il différents types d'Éhpad ?

Rappel

Un Éhpad héberge des personnes âgées à temps complet ou partiel, de manière permanente ou temporaire. Il procure à la personne âgée des soins médicaux et paramédicaux adaptés à son état de santé. Il apporte une aide adaptée à la vie quotidienne. Il mène aussi des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Voici la liste des principales différences entre Éhpad :

La plupart des Éhpad sont généralistes et peuvent héberger plusieurs**malades d'Alzheimer**, mais certains Éhpad sont spécialisés dans la prise en charge de cette maladie.

Certains Éhpad sont habilités à héberger des personnes susceptibles de recevoir l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Un Éhpad peut avoir une dérogation, accordée par les services du département où il est situé, pour héberger des **personnes âgées de moins de 60 ans**.

Certains Éhpad proposent des **prestations facultatives** (par exemple, service de coiffure).

Il est possible de **comparer les prix et les prestations** des Éhpad en utilisant ce simulateur :

- Annuaire des Éhpad et comparateur de prix et restes à charge

Il est possible de savoir si un Éhpad **ouvre droit ou non à l'ASH** à l'aide de ce simulateur :

- Rechercher un hébergement pour personnes âgées (Éhpad, résidence autonomie, établissement de soins de longue durée) et comparer leurs prestations et prix pratiqués

Vidéo : Comment faire le bon choix d'un établissement ?

Quelles sont les prestations minimales d'un Ehpad ?

Un Ehpad fournit **au minimum** les prestations suivantes :

Administration générale (état des lieux, document de liaison avec la famille, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge)

Accueil hôtelier (mise à disposition d'une chambre, un accès à une salle de bain comprenant au moins un lavabo, une douche et des toilettes, un accès à la télévision, à la téléphonie et à internet, un dispositif d'éclairage, de chauffage, d'entretien et de nettoyage des locaux...)

Restauration (accès à un service de restauration, fourniture au quotidien de 3 repas, d'un goûter et d'une collation nocturne)

Services de blanchisserie (fourniture et entretien du linge de lit, de table et de toilette, marquage et entretien du linge personnel)

Animation (animation collective à l'intérieur et l'extérieur de l'Éhpad).

À savoir

D'autres prestations peuvent être proposées en plus (par exemple, prestation de coiffure).

Quels professionnels interviennent en Ehpad ?

Un Ehpad doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels comprenant au moins :

Un médecin coordonnateur

Un infirmier titulaire du diplôme d'État

Des aides-soignants

Des aides médico-psychologiques

Des accompagnants éducatifs et sociaux

Des personnels psycho-éducatifs.

Comment faire une demande d'admission en Ehpad ?

La demande pour être hébergé en Ehpad peut être faite :

Soit en ligne dans plus de 70 départements

Soit avec un formulaire à remplir, puis à envoyer.

La demande en ligne permet de remplir une seule fois le dossier d'admission et de l'**envoyer simultanément à plusieurs Ehpad**.

- Demande en ligne d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

Le formulaire doit être **adressé aux Ehpad de son choix**, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Ce dossier d'admission est à remplir en 1 seul exemplaire et à photocopier en fonction du nombre d'Ehpad choisis.

Où s'adresser ?

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad...)

- Demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

Il est préférable de réaliser plusieurs demandes d'admission simultanées dans plusieurs Ehpad.

Dès qu'une place se libère, la direction prend contact avec la personne âgée afin d'envisager la possibilité d'une admission. C'est le responsable de l'Ehpad qui prononce l'admission après avoir recueilli l'avis du médecin coordonnateur de la structure.

La personne âgée peut refuser l'entrée dans l'Ehpad si elle a trouvé une autre place ailleurs ou si elle a changé d'avis.

Qu'est-ce que le contrat de séjour en Ehpad ?

L'Ehpad et la personne âgée (ou avec la personne chargée de la mesure de protection juridique) doivent conclure ensemble un contrat de séjour (ou un document individuel), **dès que la durée de l'hébergement peut être supérieur à 2 mois**.

Le contrat de séjour doit être signé :

Pour un Ehpad ouvrant droit à l'ASH, le contrat de séjour doit être remis à la personne âgée, au plus tard dans les 15 jours qui suivent son admission. Le contrat doit être signé dans le mois qui suit.

Pour les autres Ehpad, le contrat de séjour doit être signé préalablement à l'admission de la personne âgée.

Le contrat doit notamment indiquer les informations suivantes :

Définition des objectifs de prise en charge

Description des conditions de séjour et d'accueil

Modalité de calcul, et participation financière, pour chaque prestation ou ensemble de prestations, y compris en cas d'absence ou d'hospitalisation

Droit de rétractation

Liste des prestations minimales obligatoires (logement et entretien des lieux, moyens de communication dont Internet, restauration, blanchissage comprenant la fourniture l'entretien et le renouvellement du linge, surveillance médicale, animations...)

Mention de l'évolution annuelle du tarif des prestations.

À savoir

Chaque année, la définition des objectifs et des prestations est réactualisée.

Quels sont les différents tarifs de l'Ehpad ?

L'Ehpad facture les prestations qu'il fournit.

Il applique 3 types de tarifs :

Caractéristiques des différents tarifs d'un Ehpad			
Type de tarif	Paiement	Montant	Composantes
Tarif hébergement	Tarif à la charge de la personne âgée	Il est identique pour tous les résidents d'un même Ehpad ayant le même niveau de confort. Il est indiqué dans le contrat de séjour et est réévalué chaque année.	Frais d'accueil hôtelier, Frais de restauration Frais de blanchissage Frais d'animation Frais d'administration de l'Ehpad
Tarif dépendance	Tarif à la charge de la personne âgée	Il varie selon l'état de dépendance de la personne âgée. Plus la personne âgée est dépendante, plus son montant est élevé. L'état de dépendance est évalué par le médecin coordonnateur de l'Ehpad à l'aide de la <u>grille Agir</u> .	Frais liés à l'aide et à la surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.
Tarifs soins	Tarif à la charge de l'Assurance maladie		Frais liés au matériel médical Charges du personnel soignant

Il est possible de connaître le tarif hébergement et le tarif dépendance des Ehpad et de les comparer à l'aide de ce simulateur :

- Rechercher un hébergement pour personnes âgées (Ehpad, résidence autonomie, établissement de soins de longue durée) et comparer leurs prestations et prix pratiqués

Quelles sont les aides pour payer la facture de l'Ehpad ?

Il existe 3 aides au paiement du tarif hébergement et du tarif dépendance de l'Ehpad :

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) qui sert à payer en partie le facturé par l'Ehpad. Cette aide est accordée à la personne âgée dont la perte d'autonomie est classée en Gir 1, Gir 2, Gir 3 ou Gir 4. Une personne classée en Gir 5 ou Gir 6 n'a pas droit à l'Apa.

Une aide au logement (ALS ou APL) qui sert à payer en partie le **tarif hébergement** facturé par l'Ehpad.

L'aide sociale à l'hébergement (ASH), qui est versée à la personne âgée lorsqu'elle est hébergée dans certains Ehpad uniquement.

Ces aides sont cumulables.

À savoir

Une personne âgée en Ehpad peut également recevoir un chèque énergie.

Si elle est imposable, elle peut obtenir une réduction d'impôt s'élevant au maximum à 2 500 € .

Il est possible de comparer le prix des Ehpad et le montant dureste à charge de la personne âgée (déduction faite de l'Apa et de l'aide au logement), en utilisant ce simulateur :

- Annuaire des Ehpad et comparateur de prix et restes à charge

Il est possible de savoir si un Ehpad ouvre droit ou non à l'ASH à l'aide de ce simulateur :

- Rechercher un hébergement pour personnes âgées (Ehpad, résidence autonomie, établissement de soins de longue durée) et comparer leurs prestations et prix pratiqués

Faut-il avoir une caution pour être admis en Ehpad ?

Un Ehpad peut demander aux obligés alimentaires de la personne âgée (enfants, petits-enfants, gendres ou belles-filles) de signer un acte de caution solidaire. Par cet acte de caution solidaire, ils s'engagent à payer les frais d'hébergement de la personne âgée, lorsque celle-ci n'est plus en capacité de le faire.

À savoir

Lorsque la personne âgée est bénéficiaire de l'ASH, l'acte de caution solidaire ne peut porter que sur la partie du coût restant à la charge de la personne âgée.

Faut-il verser un dépôt de garantie pour être admis en Ehpad ?

L'Ehpad peut demander le versement d'un dépôt de garantie (somme d'argent). Son montant ne doit pas dépasser le **tarif hébergement mensuel** qui reste à la charge de la personne hébergée.

Lorsque la personne âgée quitte définitivement l'Ehpad, le dépôt de garantie doit lui être restitué dans les 30 jours qui suivent sa date de sortie. Le montant restitué peut être diminué d'une éventuelle créance.

À savoir

La date de sortie de l'Ehpad correspond à la date de l'état des lieux, réalisé de façon contradictoire, au moment du départ de la personne âgée.

Comment sont pris en compte les droits de la personne âgée en Ehpad ?

A noter

Si une personne a connaissance de faits de maltraitance, elle doit les signaler, même si elle est soumise au secret professionnel.

Lors de l'entrée en Ehpad d'une personne âgée, l' Ehpad :

Lui propose de désigner une personne de confiance, si elle ne l'a pas déjà fait.

Convient avec elle (et sa personne de confiance) ou la personne en charge d'une mesure de protection juridique, d'un projet d'accompagnement personnalisé . Il s'agit d'un projet de soins et d'un projet de vie définissant les aspirations et les choix de la personne âgée à court, moyen et long terme.

Lui remet (ou à sa personne de confiance) et à la personne en charge de la mesure de protection juridique, un livret d'accueil . Ce livret d'accueil contient notamment une charte des droits et libertés de la personne hébergée, qui doit également être affichée dans l'Ehpad. Le livret d'accueil contient également le règlement de fonctionnement. Ce règlement définit les droits de la personne hébergée et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective dans l'Ehpad.

A-t-on un droit de visite en Ehpad ?

Durant le séjour de la personne âgée, chaque jour, la personne âgée peut recevoir tout visiteur de son choix, sans avoir à en informer au préalable l'Ehpad.

Mais le directeur de l'Ehpad peut s'opposer à une visite :

Soit parce qu'elle constitue une menace pour l'ordre public à l'intérieur ou aux abords de l'Ehpad

Soit parce que le médecin coordonnateur ou tout autre professionnel de santé, estime que cette visite constitue une menace pour la santé de la personne âgée, des autres résidents ou des personnes qui travaillent dans l'Ehpad.

Lorsque la personne âgée est en fin de vie, il n'est pas possible de la priver de la visite quotidienne de toute personne de son choix. Lorsqu'elle ne peut pas exprimer de choix, il n'est pas possible de la priver de la visite de tout membre de sa famille, de son entourage, ou de la personne de confiance qu'elle a désignée.

À savoir

L'Ehpad doit définir les conditions permettant d'assurer ces visites et de garantir le respect des consignes nécessaires pour protéger la santé de la personne âgée, des autres résidents et de ses visiteurs.

Peut-on vivre en Ehpad avec son animal de compagnie ?

Certains Ehpad permettent à la personne âgée d'être hébergée avec son animal de compagnie. Pour cela, la personne âgée doit respecter certaines conditions.

À noter

C'est au conseil de la vie sociale de l'Ehpad que revient la décision d'autoriser ou non l'hébergement des personnes âgées avec leur animal de compagnie. Les conditions imposées à la personne âgée sont identiques, quel que soit l'Ehpad.

A-t-on un droit de rétractation après être admis en Ehpad ?

Dans les 15 jours qui suivent la signature du contrat de séjour ou l'admission de la personne âgée dans l'Ehpad, si celle-ci est postérieure, la personne âgée (ou la personne chargée de la mesure de protection juridique) peut exercer par écrit un droit de rétractation sans qu'un délai de préavis ne lui soit imposé. La personne âgée doit payer le prix de la durée du séjour qu'elle a effectué.

Passé ce délai, la personne âgée (ou la personne chargée de la mesure de protection juridique) peut résilier le contrat de séjour par écrit à tout moment. À compter de la notification de sa décision à l'Ehpad, elle a un délai de réflexion de 48 heures pendant lequel elle peut revenir sur sa décision, sans avoir à justifier d'un motif. Ce délai de réflexion est inclus dans le délai de préavis qui peut lui être imposé. Le délai de préavis doit être indiqué dans le contrat de séjour.

Comment faire l'état des lieux en Ehpad ?

Un état des lieux d'arrivée de la chambre doit être fait de façon contradictoire, lors de l'installation de la personne âgée en Ehpad.

Lorsque la personne âgée quitte l'établissement, ou qu'elle décède, un état des lieux de sortie de la chambre doit être fait de façon contradictoire.

L'Ehpad peut réclamer des frais de remise en état si l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état des lieux d'arrivée. Ces frais ne s'appliquent pas aux dégradations dues à la vétusté des lieux.

Mais lorsqu'un état des lieux n'a pas été fait lors de l'arrivée et de la sortie de la personne âgée, l'Ehpad ne peut réclamer aucune somme pour la remise en état.

À savoir

En cas de décès de la personne âgée, l'état des lieux de sortie indique la date de retrait de ses objets personnels. Si ces objets ne sont pas retirés de la chambre dans les 6 jours qui suivent le décès, l'Ehpad peut facturer des frais d'occupation. Le montant réclamé ne peut pas dépasser celui qui correspond au socle de prestations dû pour une durée maximale de 6 jours.

Comment s'inscrire sur les listes électorales et voter quand on est en Ehpad ?

Pour pouvoir voter, la personne âgée peut devoirs s'inscrire de nouveau sur les listes électorales

À savoir

Pour justifier de sa nouvelle adresse sur la commune de l'Ehpad, la personne âgée peut fournir une attestation (de moins de 3 mois) du directeur de l'Ehpad, certifiant la réalité de son hébergement et indiquant l'adresse de l'Ehpad. La personne âgée peut voter en se déplaçant au bureau de vote, ou en faisant une procuration de vote.

À noter

Si la personne âgée ne peut pas se déplacer pour faire établir sa procuration, elle peut demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à l'Ehpad. La personne âgée doit en faire la demande par écrit, en joignant une attestation sur l'honneur qu'elle est dans l'impossibilité de se déplacer.

Où s'adresser ?

Commissariat

Où s'adresser ?

Gendarmerie

L'Ehpad peut-il résilier le contrat de séjour conclu avec la personne âgée ?

L'Ehpad peut résilier le contrat de séjour dans l'une des situations suivantes :

La personne âgée ne respecte pas une obligation liée au contrat de séjour ou au règlement de fonctionnement de l'Ehpad. Mais, lorsqu'un avis médical constate que cette situation résulte d'une altération des facultés mentales ou corporelles, l'Ehpad ne peut pas résilier le contrat de séjour

L'Ehpad est en cessation d'activité

La personne âgée cesse de remplir les conditions d'admission, ou son état de santé nécessite durablement des équipements ou des soins non disponibles dans l'Ehpad.

Hébergement des personnes âgées

Questions – Réponses

- Quels établissements ou résidences hébergent des personnes âgées (Ehpad...) ?
- Maltraitance sur une personne âgée : comment l'identifier et la signaler ?
- Abandon ou décès du locataire d'un logement social : que devient le bail ?
- Dans quelles conditions un animal de compagnie peut-il être admis en Ehpad ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Aide sociale à l'hébergement (ASH) d'une personne âgée
- Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Pour en savoir plus

- Quelles garanties sont demandées pour entrer en Ehpad ?
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Préparer son entrée en maison de retraite
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- L'entrée en maison de retraite : les premiers jours
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Aide au logement en maison de retraite – Version "facile à lire et à comprendre"
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Faire une demande d'ASH
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Connaître les obligations de la famille
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Entrer en Ehpad : vendre ou louer sa maison
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- A quoi sert le conseil de la vie sociale ?
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Où s'informer ?

- **Point d'information local dédié aux personnes âgées**
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/departements/pil>

Comment faire si...

Je déménage en France

Services en ligne

- Liste des départements où demander en ligne (via Trajectoire) une place en Ehpad
Outil de recherche
- Rechercher un hébergement pour personnes âgées (Ehpad, résidence autonomie, établissement de soins de longue durée) et comparer leurs prestations et prix pratiqués
Outil de recherche
- Demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
Formulaire
- Demande en ligne d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
Téléservice
- Annuaire des Ehpad et comparateur de prix et restes à charge
Simulateur

Textes de référence

- Code de l'action sociale et des familles : articles D312-155-0 à D312-159-2
Fonctionnement
- Code de l'action sociale et des familles : articles L311-3 à L311-12
Droits des résidents
- Code de l'action sociale et des familles : article D311
Contenu du contrat de séjour (ou document individuel)
- Code de l'action sociale et des familles : article L314-2
Tarifs applicables
- Code de l'action sociale et des familles : annexe 2-3-1
Prestations de l'Ehpad : minimum obligatoires
- Code de l'action sociale et des familles : articles L232-8 à L232-11
Versement de l'Apa
- Code de l'action sociale et des familles : article L311-9-1
Hébergement avec un animal de compagnie
- Arrêté du 3 mars 2025 relatif aux conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD prévu par l'article 26 de la loi n°2024-317



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Marechal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00